Recherches sociographiques

Commentaire

Claude Corrivault

Volume 7, Number 1-2, 1966

Le pouvoir dans la société canadienne-française

URI: https://id.erudit.org/iderudit/055305ar DOI: https://doi.org/10.7202/055305ar

See table of contents

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print) 1705-6225 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Corrivault, C. (1966). Commentaire. Recherches sociographiques, 7(1-2), 110–113. https://doi.org/10.7202/055305ar



Article abstract Commentaire

Tous droits réservés © Recherches sociographiques, Université Laval, 1966

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

COMMENTAIRE

Me bornant à un aspect des incidences de la sécularisation sur le pouvoir religieux, j'aimerais m'interroger sur les problèmes que pose le retrait progressif de l'Église de l'organisation sociale de notre société.

I

Tous les observateurs de notre société, sociologues ou historiens, ont été unanimes à constater la pauvreté de notre organisation sociale. Les témoignages de Léon Gérin et de Hughes sont là-dessus très probants. Ce phénomène explique notre très faible tradition d'action sociale. Ce n'est, en effet, qu'à la fin du XIXe siècle que l'on éprouva le besoin d'orienter notre action collective vers d'autres voies que la politique ou l'idéologie nationaliste. Quelle était la situation de notre société au moment où, avec l'arrivée de l'industrialisation et de l'urbanisation, la « question sociale » s'est posée dans notre milieu? Les problèmes étaient, de soi, assez semblables à ceux que des mécanismes identiques ont créés ailleurs : le salariat, les conditions de travail, de nouvelles formes de pauvreté auxquelles ne répondaient plus les formes traditionnelles de relations sociales et d'entraide. Au sujet des mœurs, une certaine unanimité avait toujours régné. Au sujet des idéologies, la contestation a pu exister entre pouvoirs qui se disputaient la suprématie. Dans la deuxième moitié du XIXe siècle, après une période d'hésitation, l'Église mit en place un ensemble d'organisations, d'« œuvres sociales » comme on les appelait alors. Pendant plus de cinquante ans, elle en assura la survie. De sorte qu'elle a prétendu être en tout un foyer de valeurs collectives. C'est ce qui lui a permis sans doute de prolonger dans des mouvements très divers (le syndicalisme, les coopératives, les sociétés nationalistes, les organisations de jeunesse, etc.) l'action plus directement doctrinale qu'elle diffusait dans des organismes de formation comme l'A. C. J. C., l'École sociale populaire, l'Action sociale catholique.

On comprend facilement qu'un pareil type d'institution ait été amené à proposer à notre société une vision globale du monde. Non seulement l'Église a-t-elle contribué à créer les différents éléments d'organisation sociale qui incarnaient des idéologies partagées par la majorité (idéologie agricole, idéologie colonisatrice, par exemple), mais elle se présenta comme la valeur polarisante autour de laquelle l'unanimité devait pénétrer toutes les couches de la société. Des formes d'action sociale qui seraient nées dans une société pluraliste auraient pu s'inspirer de philosophies très différentes. Tandis qu'ici, nous avons connu une remarquable intégration des orientations des organisations sociales. Comme l'écrivait récemment Fernand Dumont, « l'Église fournissait un squelette et une conscience à une société impuissante à se donner par elle-même l'un et l'autre. » 1

Je ne voudrais évoquer rapidement ici que deux exemples : celui du syndicalisme catholique et celui du bien-être. Les témoignages sont nombreux qui nous révèlent comment, dans l'esprit des autorités religieuses et

¹ Fernand Dumont, « Sur notre situation religieuse », Relations, février 1966, 302, L'Église au Québec, 37.

dans celui de militants laïcs, le mouvement syndical catholique d'alors s'est défini en fonction d'une vision globale de la société très marquée par la religion: subordination des intérêts matériels aux exigences du salut; amour fraternel et harmonie dans les relations entre les différents agents économiques; etc. Parmi les textes très nombreux que j'ai recueillis, je voudrais n'en citer que trois. L'abbé Hébert reconnaît, en 1921, que « le but premier du syndicat, c'est l'amélioration de la condition matérielle de ses membres ». Mais il ajoute aussitôt:

« Comme cette amélioration reste subordonnée au salut supérieur des âmes, ce serait mal comprendre l'intérêt des ouvriers que de travailler à soulager leur sort en mettant en danger leur foi ou en les exposant à manquer à leurs obligations morales et religieuses. C'est pour cela que dans la recherche de son but, dans le choix de ses moyens, dans l'emploi de ses procédés, le syndicat catholique doit harmoniser ses activités avec les principes de la morale catholique. » ¹

De son côté, Esdras Minville écrivait en 1939 :

« Le syndicalisme, prétendent les Catholiques, ne saurait opposer une résistance sérieuse au socialisme et au communisme qu'à la condition de se vouer énergiquement à la défense des trois assises fondamentales de la sociologie humaine : Dieu, famille, patrie . . . trois points vitaux de l'ordre social. »

et plus loin:

« . . . Si le syndicalisme doit être, en même temps qu'une force, une discipline et un facteur d'ordre, . . . il faut alors qu'il s'insère dans l'organisme social non pour le détraquer et le bouleverser mais pour en assurer le fonctionnement plus harmonieux. L'ordre et la paix sociale sont des biens auxquels les ouvriers eux-mêmes doivent tenir comme à la condition même de leur propre prospérité. » ²

Enfin, un permanent syndical affirmait dans une récente entrevue :

« C'était comme chrétien, comme apôtre, comme missionnaire que je remplissais mon rôle, mais ce n'est plus confessionnel, on sent que c'est moins une mission, qu'on travaille plutôt sur une base matérielle. » ³

Nous retrouvons la même attitude dans notre perception traditionnelle des problèmes du bien-être. Dans les Bureaux des pauvres du régime français, dans les comités paroissiaux du début du XIX^e siècle, dans les diverses œuvres confessionnelles, il n'y avait de place que pour quelques laïcs charitables et dévoués. Nous sommes dans une société où l'autorité religieuse organise et fait jouer les solidarités traditionnelles : la piété familiale et la générosité communautaire.

¹ Abbé Edmour Hébert, « Le syndicalisme catholique, ses principes, son esprit », Semaines sociales du Canada, 1921, Montréal, 1922, L'Action paroissiale, 128.

² Esdras Minville, La législation ouvrière et le régime social dans la Province de Québec, Étude préparée pour la Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces, Appendice n° 5, Ottawa, 1939, 98.

³ Claude Beauchamp, Le permanent syndical de la Confédération des syndicats nationaux, thèse de maîtrise, Département de sociologie et d'anthropologie, Université Laval, Québec, 1966, 92.

Pour le bien-être — tout aussi bien d'ailleurs que pour le syndicalisme — il faut retenir la remarque de Guy Rocher :

« C'est peut-être à cet état de fait que l'on pourrait rattacher notre mentalité et nos attitudes touchant la pauvreté et la richesse. Sans trop la caricaturer, on pourrait grossièrement décrire cette mentalité en disant que nous avons eu tendance à considérer la richesse comme un don de Dieu dont les bénéficiaires doivent user pour le plus grand bien de leur âme, c'est-à-dire en distribuant une partie aux pauvres, et la pauvreté comme une grâce de Dieu qui facilite l'accès du Ciel et permet aux riches de faire quelques bonnes actions. Plus peut-être que dans aucun autre milieu, nous avons été persuadés qu'il y aura toujours des pauvres parmi nous et qu'il est bon qu'il en soit ainsi. La vue providentielle des choses, qui caractérise assez bien notre mentalité religieuse, s'accommodait parfaitement de cette définition de la pauvreté. Mais le sens de la justice sociale y trouvait peu de prise. Les revendications sociales risquaient d'apparaître comme un désordre introduit par l'homme dans les desseins de Dieu. » ¹

Π

C'est à ce niveau des valeurs collectives que la sécularisation pose des

problèmes.

Nous sommes tous d'accord pour préférer une société sécularisée à la société traditionnelle telle que nous l'avons connue au Canada français. Mais qu'est-ce qu'une société sécularisée? On peut, je crois, la définir comme une société où les institutions fonctionnent dans leur autonomie et selon la spécificité proprement humaine des problèmes dont elles s'occupent. À une société sécularisée se pose quand même une question fondamentale: comment provoquer une certaine unanimité? Non pas une unanimité des idéologies, mais une unanimité par rapport à certaines valeurs fondamentales sur lesquelles peuvent s'appuyer les grandes formes d'action collective (politique de développement, politique du bien-être, action syndicale, etc.). Jusqu'à très récemment, l'Église a justement joué ce rôle, avec cette nuance capitale que non seulement elle prétendait définir des valeurs fondamentales mais qu'elle voulait les mettre en forme d'idéologies systématiques et dominantes.

Voilà, me semble-t-il, le grand problème que pose la prise en charge des fonctions sociales naguère assurées par l'Église. Autour de quelles valeurs pouvons-nous recréer une image de nous-mêmes en tant que communauté sociale? En d'autres termes, une vision du monde qui se reconstituerait dans un syncrétisme de définitions idéologiques partielles peut-elle avoir une valeur de polarisation et créer une cohérence culturelle suffisante?

Retournons aux deux exemples cités tout à l'heure. Le syndicalisme, libéré de son attache confessionnelle qui l'intégrait en quelque sorte à une définition unitaire de la société, ne sera-t-il pas continuellement tenté de devenir l'agent et le porteur d'une plate idéologie d'égalité dans l'opulence? Les responsables du bien-être ne seront-ils pas tentés de définir celui-ci en fonction d'une vision technocratique où la rationalité et l'efficacité dans la stratégie et les techniques viendraient en conflit avec les images que les individus se font du pourquoi et du comment du bien-être?

Il me semble qu'une vision du monde centrée sur l'opulence ou la rationalité, pour ne mentionner que ces deux exemples, ne peut apporter

¹ Guy Rocher, « Réflexions sociologiques sur le service social au Canada français », Service social, 1, janvier 1960, 62.

que des réponses partielles, souvent contradictoires, à une société qui doit se recréer une image d'elle-même aussi bien dans sa conscience que dans ses structures sociales.

Je voudrais souligner un dernier aspect du problème qui touche de la façon la plus directe l'exercice du pouvoir. La religion, en tant que valeur commune, se concrétisait dans une éthique qui légitimait la contrainte nécessaire à l'exercice de tout pouvoir, quel qu'il fût : valeur d'autorité, valeur de générosité, esprit de sacrifice, etc. C'est ce qui, dans l'ancien contexte religieux, donnait une telle force à la contrainte et à ceux qui détenaient le pouvoir. La rationalité n'aura jamais, à mon sens, la même faculté d'être concrètement perçue comme valeur par la majorité, comme fondement du pouvoir.

Une société qui n'a pas de mécanismes de définitions de valeurs communes risque d'être une société stationnaire où tout le monde a raison mais où il n'y a pas de politique commune, ou encore, une société totalitaire où le pouvoir se charge d'imposer à tous des valeurs collectives. Le problème essentiel, en définitive, est de savoir comment, dans l'actuel processus de sécularisation, notre société va remplacer les anciennes valeurs par de nouvelles et quels mécanismes joueront dans ce processus de remplacement.

Claude CORRIVAULT

Département de sociologie et d'anthropologie, Université Laval.